

Redevance incitative



Les factures, portant redevance incitative au titre du 2ème trimestre 2019, vous sont parvenues récemment dans vos boîtes aux lettres. Nous vous rappelons que la redevance permet de financer la collecte et le traitement de vos déchets.

Le règlement est à effectuer avant le 13 août 2019.

Pensez-y : vous pouvez désormais effectuer le paiement de votre redevance en ligne.

Pour cela, suivez les étapes :

- 1 - Connectez-vous au site internet <https://alphaveolia-ccpsococito.com>
- 2 - Cliquez sur Je veux ouvrir mon compte Ecocito maintenant, en bas de la page d'accueil.
- 3 - Renseignez votre commune et cliquez sur Valider ma commune.
- 4 - Cliquez sur J'ouvre immédiatement mon compte.
- 5 - Saisissez votre clé d'activation indiquée sur la 1ère page de votre facture ? voir encadré ? puis cliquez sur Valider ma demande.
- 6 - Vous avez atteint la page du Portail Usager Ecocito qui vous permet d'accéder à votre facture et au paiement en ligne.

En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : infodechets@ccpsococito.com ou par téléphone au 03 88 95 68 83.